



AGRICULTURE

→ POINTS CLÉS

L'agriculture est en interaction très forte avec l'environnement puisqu'elle utilise et modifie directement les milieux naturels pour ses besoins de production.

Selon le type d'agriculture et de pratiques les impacts sur la biodiversité, les paysages, la qualité des sols, de l'eau et de l'air peuvent être positifs (maintien des infrastructures agro-écologiques : prairies permanentes, pelouses, plantes messicoles, bosquets, haies, bandes enherbées, fossés, mares, murets, ruisseaux...) ou négatifs, dans le sens d'un appauvrissement et d'une dégradation des milieux et des ressources naturelles (accroissement de la tailles des exploitations, intensification, spécialisation des cultures, utilisation d'intrants chimiques, cultures fortement consommatrices d'eau...).

En PACA, l'occupation du sol par l'agriculture est plus faible que dans d'autres régions et elle est soumise à la **pression de l'urbanisation**. Le pastoralisme contribue à l'entretien des paysages et des milieux naturels. La culture de terres arables participe à la préservation d'une nature ordinaire en milieu péri-urbain et d'un patrimoine identitaire (culture de la vigne, de l'olivier...). Mais **certains modes de culture** entraînent des impacts sur l'environnement. L'évolution vers une agriculture biologique est une orientation politique forte, qui rencontre un certain succès en PACA.

→ CHIFFRES CLÉS

L'agriculture utilise **16%** seulement de la surface régionale

La surface agricole utilisée diminue de **1,3%** par an depuis 2000

PACA est la **1^{ère}** région française de production de fruits (694 millions €) et de légumes (479 millions €)

13% de la SAU est certifiée en agriculture biologique, c'est la part régionale la plus élevée en France

1. L'agriculture en PACA : des enjeux environnementaux différents entre pastoralisme et cultures

L'agriculture de la région PACA est caractérisée par une part importante de la surface toujours en herbe (plus de 45 %), notamment peu productive comme les landes, parcours et alpages, et par la présence d'une grande diversité de filières, parfois spécifiques à la région comme les plantes à parfum et médicinales. Pour l'**agriculture biologique**, PACA se classe en tête des régions françaises. Cette bonne pénétration du « bio » se retrouve dans la viticulture (1 producteur sur 3 est en « bio ») et la production de fruits (2ème région productrice de fruits « bio » en France).

Deux types d'agriculture ont une relation différente à l'espace, aux paysages et à la biodiversité :

- d'une part le **système d'agriculture herbagère**, de pastoralisme et d'élevage (surface toujours en herbe),
- d'autre part le **système de terres arables**, cultures annuelles ou permanentes.

Zoom sur le pastoralisme et les prairies sont des sources de richesse environnementale

Environ 20% du territoire régional est constitué de prairies permanentes ou temporaires pour le pâturage ou la fauche. Ces pratiques contribuent à la richesse biologique des milieux qui constituent des habitats agro-pastoraux très particuliers - de la pelouse d'altitude au littoral méditerranéen, en passant par les parcours boisés et les pelouses sèches et landes préalpines - et ne dégradent pas la qualité des sols et de l'eau en raison d'une faible utilisation d'intrants. Mais ces pratiques extensives ont régressé au profit d'une uniformisation des paysages ou de l'urbanisation. Pour y remédier, l'État et les collectivités mettent en œuvre depuis plus de 30 ans des politiques ambitieuses de reconquête ou de redéploiement pastoral. Des mesures agri-environnementales soutiennent par exemple ces pratiques agropastorales, systématiquement en site Natura 2000 mais également hors site.



Alpages (© Jean-Pierre Mareschal/METL-MEDDE)

Sur les terres arables et cultivées, il faut maintenir les surfaces et développer la qualité des pratiques.

La trame agricole joue un rôle important dans la structuration des paysages et le maintien des continuités écologiques et d'une biodiversité dite ordinaire à proximité des zones péri-urbaines.

La qualité de cette trame agricole dépend de la taille des parcelles, de la diversité des cultures, de la présence d'éléments semi-naturels tel quel les haies, les bandes enherbées et les murets, etc... et de l'usage d'intrants (engrais et phytosanitaires).

Globalement, la situation est plutôt positive à l'échelle régionale en raison notamment des conditions de climat et de relief qui ont limité les possibilités d'intensification.

La situation peut être moins favorable, voire critique, en certains points du territoire, liée à des productions sur de grandes surfaces avec utilisation de produits phytosanitaires (les vignes en nord Vaucluse et Var, le lavandin sur le plateau de Valensole, la culture du riz en Camargue...) couplées à une faible présence d'infrastructures agri-environnementales.



Polyculture (dont lavande) dans le Luberon (© Laurent Mignaux/METL-MEDDE)

2. Qualité de l'eau et partage de la ressource : des difficultés localisées

La **qualité de l'eau** est globalement satisfaisante en PACA par rapport à la moyenne nationale, même si certains secteurs du territoire subissent une contamination significative des eaux par les produits phytosanitaires.

Cette pollution peut être d'origine agricole et non agricole (collectivités, particuliers...). Les secteurs les plus contaminés le sont généralement par le couplage de ces deux origines : ainsi, 115 substances actives phytosanitaires ont été quantifiées sur le réseau de suivi de l'Agence de l'Eau entre 2004 et 2007 dans les eaux de surface, 99 dans les eaux souterraines entre 2004 et 2009.

Les principaux contaminants sont les herbicides. Il existe plusieurs points où les pollutions d'origine agricole sont à l'origine d'une contamination significative des masses d'eau : par les produits phytosanitaires dans le cas de la filière lavande sur le plateau de Valensole, dans la filière vigne en coteaux secs, dans les grandes cultures en Camargue et par les nitrates d'origine agricole sur quelques territoires en région PACA (sur la commune de Berre dans le cas des cultures hors sol, sur les communes de Valensole, Oraison et Gréoux de part la culture de blé essentiellement, dans le Vaucluse sur les communes d'Aubignan, Carpentras, Mazans, Monteux, Pernes les Fontaines et Sarians (arboriculture et maraîchage) et enfin dans le Var, sur les communes de Carqueiranne, la Crau, la Garde, Hyères et le Pradet avec une grosse problématique horticole. Une large part des contaminations, des eaux souterraines plus particulièrement, est due à l'usage passé de produits aujourd'hui interdits.

Le **partage de la ressource en eau** est un sujet clé de l'interaction entre agriculture et environnement. Sur certains territoires, les volumes prélevés, tous usages confondus, dont les usages agricoles, sont supérieurs aux capacités du milieu.

Des études sont en cours pour établir un état de lieux et envisager le nécessaire partage de la ressource entre usages. La question de l'utilisation de la ressource en eau se pose également plus globalement en raison de l'anticipation des changements climatiques à venir.

Pour l'agriculture le changement climatique a pour conséquences prévisibles l'augmentation des besoins en eau des plantes et la diminution de la ressource annuelle mais aussi à terme celle d'une ressource plus pérenne constituée par la fonte des glaciers. La question du modèle de développement agricole pour s'adapter au changement climatique se pose : quelles cultures pour quel climat et quelles ressources ?

Il est peu probable que le changement climatique conduise à évoluer dans les cultures, qui sont déjà en grande partie les mêmes que celles de l'Espagne du Sud. On peut par contre s'attendre à une consommation d'eau en augmentation, qui, sur les zones aval, devrait être compensée par la réduction du nombre d'exploitations et l'amélioration des techniques. Le problème devrait être plus délicat dans les zones amont des bassins versants où les équilibres internes des exploitations nécessitent des productions fourragères irriguées en complément des pâturages.



Irrigation par aspersion dans les Alpes de Haute-Provence © Thierry Degen/METL-MEDDE

3. Des objectifs européens et nationaux pour une agriculture durable, des programmes régionaux

3.1. Les objectifs européens et nationaux

La réforme de la **Politique Agricole Commune** en 2003 puis la nouvelle PAC en 2014-2020 ont renforcé l'exigence de respect de l'environnement en posant le principe de conditionnalité qui consiste à établir un lien entre le versement des aides et le respect de certaines pratiques contribuant à la qualité de l'environnement.

Les **Lois d'Orientation Agricole** (LOA) de 1999 et de 2006 puis la **Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche** du 13 juillet 2010 définissent les bases d'une agriculture susceptible de répondre aux nouvelles attentes de la société en matière, notamment, de préservation de l'environnement et d'occupation harmonieuse de l'espace rural.



Elles visent notamment à lutter contre la consommation des surfaces agricoles par l'urbanisation. Des commissions départementales (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers : ex. CDCEA) donnent un avis sur les documents d'urbanisme et tout projet susceptible de conduire à une réduction des surfaces agricoles. Une taxe est prélevée sur les plus values dégagées par la vente des terrains agricoles devenus constructibles.

La loi portant « engagement national pour l'environnement » dite « grenelle 2 » de juillet 2010 fixe comme objectif de rendre l'agriculture durable en maîtrisant l'usage des produits phytosanitaires et en développant l'agriculture biologique.

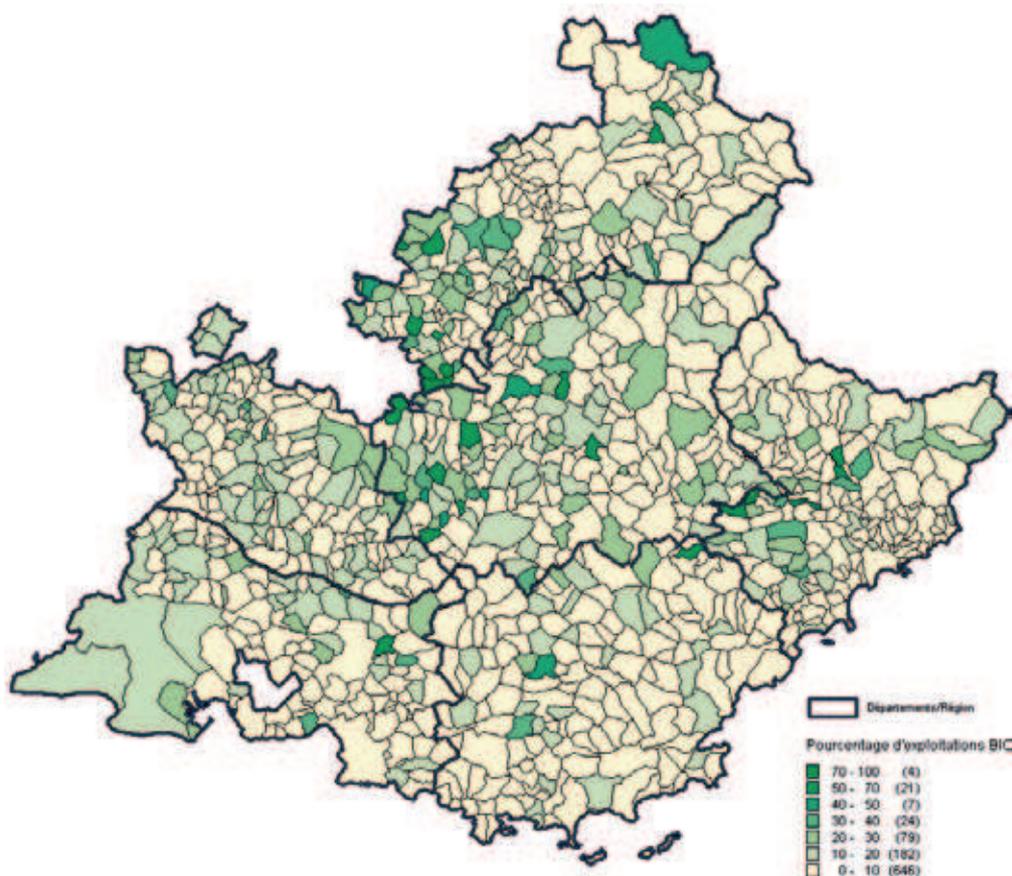
Au terme du Grenelle de l'environnement, la France a décidé de **réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 10 ans** et de supprimer progressivement les molécules les plus

dangereuses du marché.

Le plan d'actions "Agriculture biologique : horizon 2012" vise à répondre à l'engagement d'un triplement des surfaces consacrées à l'agriculture biologique d'ici 2012. Il se décline en 5 axes qui intègrent les thématiques nécessaires au développement de ce mode de production respectueux de l'environnement : conversion et pérennité des exploitations biologiques ; structuration de la filière ; consommation de produits bio ; la formation, le développement et la recherche ; la réglementation adaptée.

Un Plan de performance énergétique des exploitations 2009-2013 vise à réduire la facture énergétique des exploitations agricoles, développer les modes de production plus sobres en énergie, atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

Créé en 2009 à l'initiative du ministère de l'Agriculture, l'**Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB)** a pour objectif de combler le manque d'indicateurs de suivi de l'état de la biodiversité en milieu agricole.



Part des exploitations Bio en PACA

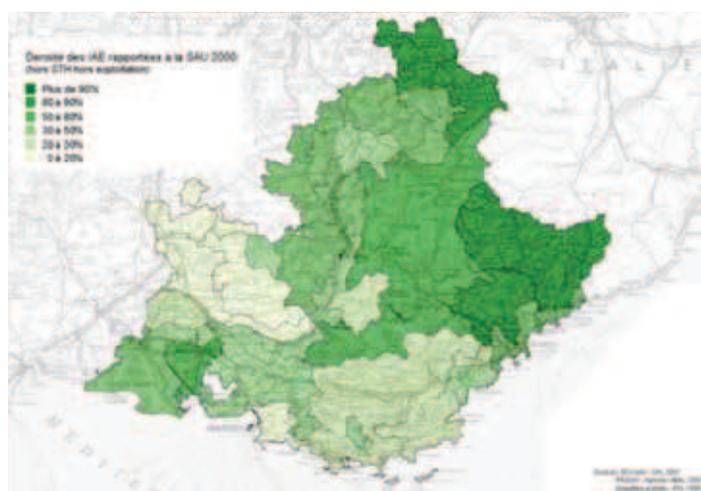
source DRAAF

3.2. Les programmes régionaux visant l'amélioration des pratiques agricoles

Le **Plan Régional de l'Agriculture Durable PRAD** prévu par la loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche, permettra de disposer au niveau régional d'une réflexion sur une vision de l'agriculture durable, conciliant efficacité économique et performance écologique, partagée par l'ensemble des acteurs concernés.

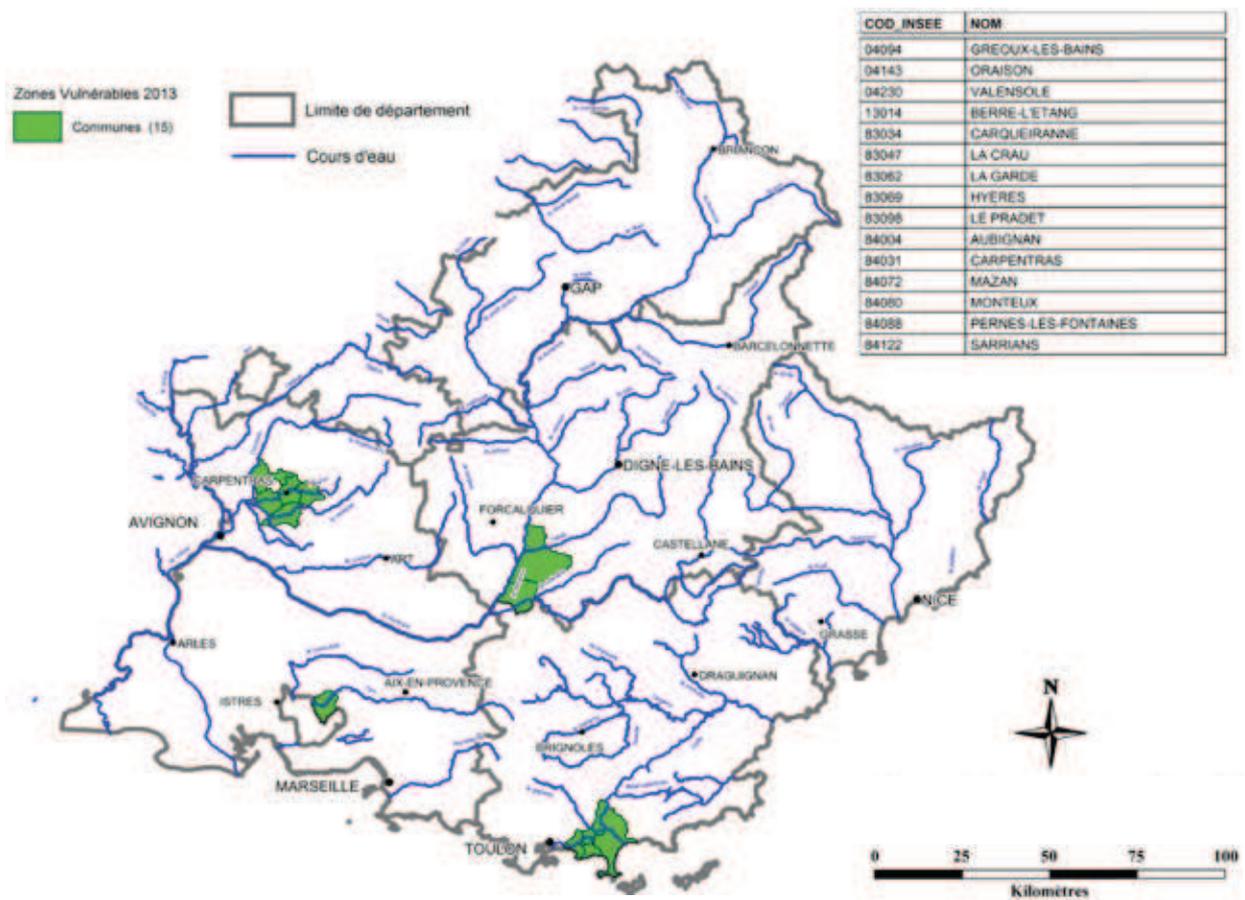
Le **SOURCE** (Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnable et Solidaire de la ressource en Eau) et la **SRHA** (Stratégie Régionale pour l'hydraulique Agricole) sont deux démarches en cours menées par la Région en partenariat avec les acteurs de la gestion quantitative de l'eau.

Dans les sites **Natura 2000**, où les prairies et pâturages couvrent 33% de la surface, le **DOCOB** (documents d'objectifs), document de diagnostic et d'orientation, définit les conditions d'une agriculture favorable à la biodiversité du site.



Les infrastructures agro-écologiques par petites régions agricoles en 2000

SOLAGRO



Carte des zones vulnérables

Source : IGN bd carto, bdcarthage réalisation DREAL PACA
M. Espinasse & C. Michel - mars 2013

→ LES INDICATEURS THÉMATIQUES

- Consommation des terres agricoles
- Maillage de la trame agricole par des infrastructures agri-environnementales (IAE) et qualité des IAE
- Indice de contamination des masses d'eau par les produits phytosanitaires